

COUPON RÉPONSE

Le CFA est en mesure de prendre en charge, selon vos souhaits, l'ensemble du process administratif :

- ◆ Rédaction du contrat Cerfa
- ◆ Etablissement de la convention et du protocole de formation
- ◆ Lien avec votre OPCO

[] **OUI**, je souhaite que le CFA prenne en charge l'ensemble du processus administratif

[] **NON**, je ne souhaite pas que le CFA prenne en charge l'ensemble du processus administratif

Société :

Nom / Prénom :

Tel / Mail :

⇒ Afin de permettre un meilleur suivi, merci de bien vouloir nous retourner l'annonce de versement ci-dessous : par fax au 01.60.79.74.13 ou par mail k.ibdri@fdme91.fr



www.facmetiers91.fr

f @fdme91
t @FacDesMetiers91
in @facmetiers91

info@fdme91.fr

VOS CONTACTS

Mme Kheira IBDRI,
Responsable Taxe d'Apprentissage
Bureau des admissions
01 60 79 75 55
k.ibdri@fdme91.fr



ENREGISTREMENT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Mode d'emploi



La réforme de la formation professionnelle a profondément modifié les procédures administratives à suivre par les entreprises, les CFA et les apprentis

La
Faculté des Métiers
de l'Essonne
vous aide dans
vos démarches

www.facmetiers91.fr

